

Annexe 1

au règlement de l'entente intercommunale du "SDIS des Salines"

Généralités

Art. 1.- Les interventions en matière de SDIS sont en règle générale gratuites, sauf pour les cas prévus selon les dispositions légales (art. 22 LSDIS).

Systemes d'alarme automatique

Art. 2.- Pour un déclenchement intempestif d'un système d'alarme au sens de l'article 33 RLSDIS :

- a) CHF 400.-- pour la deuxième alarme survenue dans l'année civile en cours;
- b) CHF 800.-- pour la troisième alarme survenue dans l'année civile en cours;
- c) CHF 1200.-- par alarme, dès la quatrième alarme survenue dans l'année civile en cours.

Prestations particulières

Art. 3.- Une participation aux frais d'intervention peut être mise à la charge des personnes en faveur desquelles ou à cause desquelles les sapeurs-pompiers ont fourni une prestation particulière au sens de l'article 34 RLSDIS

- a) Le sauvetage de personnes ou d'animaux: CHF 5'000.-- au maximum;
- b) Le dégagement de personnes bloquées dans un ascenseur: CHF 2'500.-- au maximum;
- c) Recherches de personnes: CHF 5'000.-- au maximum;
- d) Inondations pour cause technique ou résultant d'une négligence ou d'un défaut d'entretien: CHF 5'000.-- au maximum.

D'autres prestations particulières peuvent être exercées et facturées selon accord avec le bénéficiaire ou d'autres instances.

Le montant facturé doit tenir compte de la durée et des forces d'intervention engagées.

Approuvé par la Municipalité de Bex le 18 août 2014

Le syndic :

P. Rochat



Le secrétaire :

A. Michel

Adopté par le Conseil communal de Bex dans sa séance du 29 octobre 2014

Le président :

P. Athanasiades



La Secrétaire :

C. Chavan

Handwritten signature of C. Chavan in black ink.

Approuvé par la Municipalité de Gryon le 4 JUIL 2014

Le syndic :

G. Anex



La secrétaire :

E. Moreillon

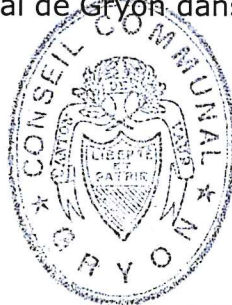
Handwritten signature of G. Anex in blue ink.

Handwritten signature of E. Moreillon in blue ink.

Adopté par le Conseil communal de Gryon dans sa séance du 29 SEP. 2014

La présidente :

L. Berger



La secrétaire :

N. Wahl

Handwritten signature of L. Berger in blue ink.

Handwritten signature of N. Wahl in blue ink.

Approuvé par la Municipalité d'Ollon le 18 DEC. 2014

Le syndic :

J.-L. Chollet



Le Secrétaire :

Ph. Amévet

Handwritten signature of J.-L. Chollet in blue ink.

Handwritten signature of Ph. Amévet in blue ink.

Adopté par le Conseil communal d'Ollon dans sa séance du

Le président :

F. Rabel



La secrétaire :

E. Jelovac

Handwritten signature of F. Rabel in blue ink.

Handwritten signature of E. Jelovac in blue ink.

Approuvé par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement, le 4 MAI 2015

Handwritten signature of the Cheffe du Département in blue ink.

